

# Procès-verbal

## Assemblée constitutive de l'association « Village du Lac » Mardi 12 avril 2016

Présents comme membres fondateurs : Claude Farine (CF), Blaise Guignard (BG), Thierry Moreillon (TM), Stefanie Budde (SB), Jacqueline Naepflin Karlen (JNK)

Début de la séance : 20h10

Ordre du jour :

1. Adoption des statuts
2. Election des membres du Comité
3. Fixation du montant des cotisations
4. Signature des statuts

### 1. Adoption des statuts

La version finale du projet de statuts a été proposée pour lecture à Robert Lütjens du SUP& surf et à Daniel Chollet des Petits Pêcheurs, représentants des actuels, respectivement futurs sous-locataires. Ils ont transmis leurs remarques à BG.

Le principal sujet de préoccupation porte sur la commission consultative des baux (art. 16 des statuts). Initialement fixé à 5, le nombre de membres de cette commission est, après discussion et échange de vues, porté à 7, ceci afin que les 4 associations sous-locataires du début puissent y participer. Elle sera ainsi composée de 4 représentants des associations lacustres qui sont les membres collectifs du VdL, de 2 membres du comité du VdL et d'un représentant de la Commune.

Si la commune devait renoncer à son représentant, le VdL occuperait le dernier siège. Il faudra toujours veiller à ce que cette commission ne soit pas un second pouvoir, c'est-à-dire que les intérêts et l'esprit de l'association VdL soient respectés.

La commission étant un organe de l'association, ses membres doivent obligatoirement être élus par l'Assemblée générale, à l'exception du représentant de la Commune.

Les autres articles des statuts ne sont pas rediscutés, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

### 2. Election du Comité

L'assemblée élit les membres du comité, savoir Jacqueline Naepflin Karlen, présidente, Claude Farine, trésorier, Stefanie Budde, Blaise Guignard et Thierry Moreillon.

### 3. Fixation du montant des cotisations

L'assemblée fixe le montant des cotisations de manière suivante :

CHF 50.- pour un membre individuel et CHF 100.- pour un membre collectif.

### 4. Signature des statuts

Les statuts sont signés par Jacqueline Naepflin Karlen en tant que présidente et Blaise Guignard, membre du Comité.

L'assemblée constitutive se termine à 22h30.

Nyon, le 12 avril 2016

Rédactrice du procès-verbal : Stefanie Budde